

***TOUR DE BRETAGNE
A LA VOILE
2005***

Avec Ouest France

***INSTRUCTIONS
DE
COURSE***



LIGUE DE BRETAGNE
DE VOILE



SOMMAIRE

Article	N° de page
1 - Organisation.....	3
2 - Règles de Courses	3
3 - Programme.....	4
4 - Modification du Programme des courses et des Instructions de Course.....	5
5 - Signaux à Terre et en Mer	5
6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires	5
7 - Jauge et Contrôle.....	5
8 - Identification.....	6
9 - Equipage et Licence FFV	6
10 - Radio et Sécurité	6
11 - Procédure de Départ	7
12 - Rappels	7
13 - Parcours	8
14 - Réclamation	10
15 - Pénalités de remplacement.....	11
16 - Classement	11
17 - Temps Limite	11
18 - Abandon.....	11
19 - Publicité.....	12
20 - Remplacement de Matériel Sinistré	12

ANNEXES PARCOURS

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE - SAINT MALO / SAINT QUAY PORTRIEUX	14
LUNDI 19 SEPTEMBRE - SAINT QUAY PORTRIEUX / PERROS GUIREC.....	16
MARDI 20 ET MERCREDI 21 SEPTEMBRE - PERROS GUIREC / CAMARET.....	18
JEUDI 22 SEPTEMBRE – CAMARET / CAMARET - 2 PARCOURS BANANE A SUIVRE....	20
VENDREDI 23 SEPTEMBRE - CAMARET / PORT LA FORET	22
SAMEDI 24 SEPTEMBRE - PORT LA FORET / LORIENT	24

1 - Organisation

Le Tour de Bretagne à la voile est organisé par la Ligue de Bretagne à la Voile, sous l'égide de la Fédération Française de Voile en collaboration avec les clubs de voile, les villes et les capitaineries des ports d'escales .

Le Tour de Bretagne à la Voile est parrainé par la Région Bretagne, les départements d'Ile et Vilaine, des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, les villes de Saint Malo, Saint Quay Portrieux, Perros-Guirec, Camaret sur Mer, La Forêt Fouesnant et Lorient.

1.1 Comité d'Organisation :

Michel KERHOAS, Président de la Ligue Bretagne de Voile

René BLANCHARD, Directeur de Course

Gilles VAVASSEUR, Président de Jury

Alain BUGEAUD, Président du Comité de Jauge

Loïc PONCEAU, Président du Comité de Course

Bertrand NARDIN, Commissaire Général

1.2 Locaux affectés à la Course

Le Centre de Course dont la situation est donnée dans les annexes regroupe :

- Le PC Course
- Le Secrétariat Course
- Le Tableau Officiel
- La Salle du Jury (examen des réclamations)
- Le mât pavillon à terre.

2 - Règles de Courses

2.1 Textes applicables

L'épreuve est régie par tous les textes en vigueur des documents suivants :

- a) Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* en vigueur.
- b) La réglementation relative à la sécurité et à la navigation des navires de plaisance.
- c) Le R.I.PAM lors qu'il s'applique.

Le Tour de Bretagne est une épreuve de type B pour l'application des règles de la classe Figaro

Les règles de la Classe Figaro Bénéteau 2 sont modifiées comme suit :

- 1) Dans l'article H.2.13 Combinaison, remplacer "par personne" par "par équipage".
- 2) L'article H.8.2 (Plombage de l'arbre d'hélice) ne sera pas appliqué.

Le Tour de Bretagne est classé en catégorie C de publicité (art 20 Code de publicité de l'ISAF).

Seules les instructions de course distribuées lors de la confirmation des inscriptions à Saint Malo sont officielles.

2.2 Règles modifiées

Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont : « Signaux de course, 26, 29.2, 32, 33, 44, 61.1 (a), 62.2, 66, A4.2. ».

2.3 Navigation nocturne

30 minutes après l'heure légale du coucher du soleil et 30 minutes avant celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

Pendant la durée de l'épreuve, il est convenu que l'heure de coucher est fixée à 20H10 et celle du lever du soleil à 8H00 locale.

2.4 Responsabilité

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 2.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

2.5 R.I.P.A.M.

Les concurrents doivent respecter le Règlement International Pour éviter les Abordages en Mer, en toutes circonstances, vis à vis des bateaux non en course.

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ne doivent pas, conformément à l'article 10.j du RIPAM, gêner les autres navires lorsqu'ils naviguent dans les chenaux.

2.6 Protection de l'environnement

Un bateau ne devra jeter aucun détritit à l'eau.

3 - Programme

3.1 Inscription

Sont admis les Figaro Bénéteau 2 conformes aux règles de classe.

Les bateaux engagés seront à la disposition du Comité de Course pour les vérifications concernant la jauge et l'armement de sécurité le vendredi 16 septembre à partir de 15 H à Saint Malo.

L'inscription définitive pour l'épreuve sera effective lorsque le concurrent aura satisfait aux conditions suivantes :

- fiche d'inscription
- conformité à la jauge
- carte d'autorisation de port de publicité
- licences validées
- frais d'inscription acquittés

Aucun classement ne pourra être fait pour un bateau qui ne figure pas sur la liste des inscrits définitifs.

3.2 Briefing

Un Briefing d'information générale aura lieu le samedi 17 septembre à 18 H dans la salle de presse sur le port des Sablons à Saint Malo.

3.3 Programme des courses

Dimanche 18/09	Saint Malo / Saint Quay Portrieux	Signal d'avertissement : 12 H 00
Lundi 19/09	Saint Quay Portrieux / Perros Guirec	Signal d'avertissement : 10 H 00
Mardi 20/09	Perros Guirec / Camaret	Signal d'avertissement : 19 H 30
Jeudi 22/09	Camaret / Camaret	Signal d'avertissement : 13 H 00
Vendredi 23/09	Camaret / Port La Forêt	Signal d'avertissement : 7 H 30
Samedi 24/09	Port La Forêt / Lorient	Signal d'avertissement : 10 H 00

NOTA : Tous les horaires indiqués dans les ces instructions et inscrits au tableau d'affichage sont en heure locale (T.U. + 2).

4 - Modification du Programme des courses et des Instructions de Course

Les avenants modifiant les instructions de course sont affichés au tableau officiel au plus tard 2 heures avant le premier départ de la course. Leur présence est signalée par l'envoi du pavillon « L » au mât de pavillon à terre.

Leur affichage tient lieu de notification officielle pour chaque concurrent. Il appartient aux concurrents de consulter le tableau officiel avant chaque course et cela jusqu'à 2 heures avant le départ prévu de la course.

Toute modification au programme des courses sera notifiée aux concurrents avant 19H00 la veille de la mise en application ou, si celle-ci est plus tardive, 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations la plus tardive du jour.

5 - Signaux à Terre et en Mer

En complément ou en modification des signaux de course (page de couverture) des RCV 2001/2004.

5.1 A terre

- "APERCU" : le départ est retardé, vous êtes invités à rester à quai, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 mn après l'affalé de l'Aperçu.

5.2 En mer

- « F » : pavillon de série servant de signal d'avertissement (8mn)

- « D » : arboré par le bateau Comité avant le départ d'une manche signifie qu'il existe une bouée de dégagement. (Voir para 13.2.3)

- « L » : arboré par le bateau Comité à l'arrivée d'une manche, signifie que le départ d'une deuxième manche sera donné.

- « L » sur « Aperçu » arboré par le bateau Comité signifie : "Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ". (Voir para 13.1.1)

- « Z » en dehors des procédure de départ, arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque, signifie : « ce bateau du comité effectue un pointage officiel. (Voir para 13.1.5)

- « Aperçu » sur « S » arboré par un bateau du comité de course signifie : la manche en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte pour établir le classement. (Voir para 13.1.5).

6 - Bateau Comité, Bateaux Commissaires

Le bateau comité arbore un une flamme de couleur orange.

Les bateaux de l'organisation arbore un pavillon « Voile Bretagne »

7 - Jauge et Contrôle

Les bateaux devront être en conformité avec la jauge Figaro Bénéteau 2 en vigueur (modifiée par l'article 2.1 des présentes IC)

Des contrôles ponctuels de jauge et d'armement pourront être effectués entre les courses.

Aucun bateau ne doit être mis à terre ou échoué volontairement après la sortie du port de Saint Malo, sans l'accord préalable du Comité de Course.

8 - Identification

Le numéro de voile doit correspondre à celui déclaré sur la fiche d'inscription et être en conformité avec les règles de la classe Figaro Bénéteau 2 (modification de la règle 77 et de l'annexe G des RCV).

Lorsqu'ils sont en course les concurrents doivent arborer dans le pataras le pavillon de course fourni par l'organisation.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément, (éclairage du numéro de voile, confirmation par VHF ou à la voix, ...)

9 - Equipage et Licence FFV

9.1 Liste d'équipage

L'équipage devra être conforme à celui déclaré sur le bulletin d'inscription, en cas de modification le skipper ou son représentant devra mentionner au Centre de Course à Saint Malo, les noms des personnes embarquées, avant l'heure prévue pour le premier signal d'attention de la première étape. A cette liste devront être jointes, pour les concurrents résidant en France, les licences FFV 2005 avec visa médical.

Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence française, le montant de l'assurance en Responsabilité Civile devant alors être au minimum de 1,5 million d'Euros.

9.2 Nombre de personnes embarquées

Chaque bateau devra compter deux personnes à bord durant chaque étape.

9.3 Changement d'équipage

En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières obligeant le changement d'un des membres de l'équipage, une demande devra être faite par écrit au comité de course qui pourra exiger un certificat médical ou une attestation.

10 - Radio et Sécurité

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le 06.

Il est demandé d'utiliser la double veille 16 et 06.

En cas d'accident (MayDay, Pan Pan ou Sécurité) vous devez appliquer les procédures réglementaires (appel canal 16).

Les organisateurs du Tour de Bretagne recommandent aux concurrents d'utiliser systématiquement les harnais de sécurité et les brassières.

Avant le départ de l'étape de nuit, nous vous recommandons de vous équiper de flashlights et de vérifier le bon fonctionnement de votre VHF, du feu à retournement de la bouée fer à cheval et la charge de vos batteries.

11 - Procédure de Départ

11.1 Signaux de départ

Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est le pavillon « F »

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

<i>Temps</i>	<i>Signaux</i>	<i>Signification</i>
8'	Envoi du Pavillon de Série, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du Pavillon P, ou I, ou Z + I, ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Affalé du Pavillon P, ou I, ou Z+ I, ou Noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Affalé du Pavillon de Série, un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

11.2 Heure limite de départ

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ huit minutes après le signal de départ, sera considéré comme non partant (D.N.S.).

11.3 Cap et distance de la première marque de parcours

Le cap compas et la distance approximatif de la première marque (ou de la bouée de dégagement) est, si possible, affichée sur le Bateau Comité.

12 - Rappels

12.1 Rappels

Application des règles 29.1 des RCV

La règle 29.2 est modifiée comme suit : après un rappel général le comité de course pourra envoyer le signal préparatoire une minute après l'amené du 1er substitut.

12.2 Pénalités de Départ

Application des Règles 30.1, 30.2 et 30.3 conformément aux RCV.

12.3 Annonce par VHF des départs anticipés

Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 2 minutes après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation.

13 - Parcours

13.1 Dispositions communes

13.1.1 Zone de départ

Elle est normalement désignée en annexe. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, les pavillons « L » sur « Aperçu » sont envoyés sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ.

Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé.

13.1.2 Ligne de départ

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans les annexes, la ligne de départ est délimitée par le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », marque à laisser à bâbord, et le mât portant une flamme orange sur le Bateau Comité, marque à laisser à tribord.

Si un Bateau Commissaire est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, la marque de départ est alors constitué par l'ensemble bouée, bateau commissaire, et la zone qui les sépare.

13.1.3 Modification de parcours

En modification aux règles 32 et 33 des RCV, le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, modifier le parcours après le départ aux marques données en annexe. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :

- arbore le pavillon « C ».
- émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents.
- affiche le relèvement compas (banane) ou le nom de la marque suivante à contourner (côtier).

Le changement est indiqué avant que le voilier de tête ait commencé cette nouvelle section de parcours.

Si le bateau Comité est mouillé, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer entre la marque commençant la section du parcours changée et le bateau du Comité mentionné plus haut ayant également rang de marque puis contourner l'une ou l'autre de ces marques.

13.1.4 Réduction de parcours

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV). Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

L'embarcation du Comité arbore, en plus du pavillon « Bleu » le pavillon « S ». La ligne est alors définie par le côté parcours de la marque et le mât portant une flamme orange de l'embarcation du Comité de Course.

13.1.5 Validation d'une manche par pointage officiel à une marque

Le comité de course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, valider une manche par pointage officiel à l'une des marques données en annexe (modification de la règle 32 des RCV).

Les concurrents devront passer à proximité de ces marques et en surveiller attentivement les abords.

Dans ce cas, un bateau du comité de course arborant le pavillon « Z » (modification des signaux de course – page de couverture des RCV) se tient près de la marque, cela signifie qu'il effectue un pointage officiel des concurrents.

Les concurrents doivent alors :

- 1) franchir la ligne définie entre le coté parcours de la marque et le mât portant une flamme orange sur le bateau du Comité de Course, le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV.

Les concurrents devront franchir cette ligne de pointage officiel conformément à la définition de **Finir** des RCV.

- 2) continuer leur course.

Par la suite, si le Comité de course décide d'arrêter la course en arborant les pavillons « Aperçu sur S » (modification des signaux de course – page de couverture des RCV) cela signifie :

La course est arrêtée, le dernier pointage officiel est pris en compte comme ordre d'arrivée. Le parcours est alors défini entre la ligne de départ utilisée et la ligne de pointage officiel devenant la ligne d'arrivée de la course.

Tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation ou à une réparation (entre concurrents ou entre concurrents et comité) survenant après le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course ne pourra être pris en compte.

Tout concurrent qui, pour quelque raison que ce soit, n'aura pas passé la ligne de pointage officiel définie ci-dessus sera considéré comme DNF.

13.1.6 Ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée est définie en annexe parcours

En cas d'arrivée après l'heure du coucher du soleil, le bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés.

13.1.7 Bouées

Les bouées gonflables utilisées sont de forme cylindrique et de couleur jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten », (sauf indication contraire dans les annexes parcours).

Les bouées de changement de parcours utilisées pendant les Parcours « Banane » sont de formes cylindriques et de couleur jaune d'une hauteur de 1m environ.

13.2 Parcours Côtier

13.2.1 Définition des parcours

Les différents parcours mis en place pour chaque étape sont définis en annexe.

Les positions géographiques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont les positions approximatives des marques de parcours, elles ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles ci ne peut donner lieu à réparation.

L'ensemble des marques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont, sauf précisions données dans ces tableaux, des marques à contourner.

13.2.2 Identification du parcours

Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexes pour l'étape, la flamme numérique correspondant au N° du parcours est envoyée sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement.

13.2.3 Bouée de dégagement

Une bouée de dégagement peut être mouillée à environ 1 mille au vent de la ligne de départ, (si le comité de course modifie cette distance, celle ci sera alors affichée sur le bateau comité et annoncée par VHF), le cap de cette marque sera si possible affiché sur le bateau comité. Dans ce cas le bateau Comité arbore le pavillon « D » envoyé avant le signal d'avertissement et la bouée de dégagement est à contourner en la laissant :

- à tribord si le bateau Comité montre un pavillon « VERT » en même temps que le « D »
- à bâbord s'il n'y a que le pavillon « D »

En l'absence de bouée de dégagement la première marque du parcours prescrit est à virer conformément à la définition de ce parcours.

13.2.4 Marques de parcours

L'attention des concurrents est attirée sur la nécessité de s'assurer, en passant à proximité des marques données en annexe comme pouvant servir à modifier, réduire le parcours ou effectuer un pointage officiel, que l'une de ces procédures n'est pas mise en place.

13.3 Parcours Banane

La définition de ces types de parcours est donnée en annexe.

14 - Réclamation

14.1 Obligation du réclamant

Un concurrent qui a l'intention de réclamer doit agir conformément au chapitre 5 des R.C.V.

14.2 Temps limite pour déposer une réclamation

Les réclamations ou reconnaissances d'infractions sont rédigées sur des imprimés disponibles au Centre de Course et déposées après la course, dans un délai de 1H30 après l'arrivée du bateau réclamant. Toutefois, un bateau finissant entre 20H00 et 8H30 le lendemain aura jusqu'au 10H00 pour déposer sa réclamation.

14.3 Réclamation du Comité de course ou du Jury

Le délai limite de dépôt des réclamations prévu en 14.2 pourra être prolongé en fonction des circonstances. L'intention de réclamer du comité de course ou du jury contre un concurrent sera signalée conformément à la règle 61.1 (b) des RCV

14.4 Affichage des réclamations

Le jury affichera au tableau officiel, au fur et à mesure de l'enregistrement des réclamations :

- a) les numéros des voiliers qui réclament ainsi que ceux qui sont concernés par la réclamation.
- b) les numéros des voiliers signalés par le Comité de Course ou le JURY, comme ayant commis une infraction
- c) les heures de convocation au JURY

14.5 Réouverture d'une instruction

Modification des règles 62.2 et 66 des RCV : aucune demande de réouverture ne sera acceptée au delà du temps limite de réclamation du dernier jour de course, ou 30 minutes après communication de la décision concernée, selon ce qui est le plus tard. Les demandes de réparation sont soumises au même délai.

15 - Pénalités de remplacement

15.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V. :

Il sera fait application des pénalités conformément aux règles 44.1 et 44.2 des RCV - Les concurrents ayant effectué une pénalité conformément à ces règles devront déposer, avant l'heure limite fixées par 14.2, une déclaration écrite, sur un imprimé disponible au Centre de Course.

15.2 Infraction à une règle hors chapitre 2 des R.C.V

Sauf pour les règles 28 et 31, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

Pour l'application de la règle 64.1 (a) des RCV les disqualifications seront remplacées par des pénalités.

Les pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits.

Pour l'application des infractions aux règles hors chapitre 2 et en modification de RCV 44, les pénalités appliquées par le comité de réclamation seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

16 - Classement

Le classement sera fait conformément à l'article 7 de l'avis de course :

- Système de points à minima
- Toutes les manches ont coefficient 1
- Aucune manche ne pourra être retirée
- Le classement général de l'épreuve sera obtenu en effectuant le total des points de chaque manche.
- Le départage des ex æquo, pour le classement général, se fera selon l'annexe A 8 des R.C.V.

L'équipage ayant totalisé le plus petit total de point sera déclaré vainqueur du Tour de Bretagne à la Voile.

Les voiliers classés DNF, DNC, DNS, OCS, BFD, RAF, DSQ, DNE, DGM à une manche recevront les points correspondants au nombre de voiliers inscrits + 1 point

17 - Temps Limite

Le temps limite de passage de la ligne d'arrivée après l'arrivée du premier sera égal au temps de course du premier plus 20%.

Les bateaux arrivés au-delà du temps limite sont classés DNF.

18 - Abandon

Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course ou le PC Course à terre. Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir le Comité ou le PC course de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du JURY, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

19 - Publicité

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2005" délivrée par la FFV est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité pendant la course (prescriptions annuelles de la FFV et annexe 1 des RCV).

Les concurrents devront porter les publicités suivantes (les autocollants, cagnards et pavillons seront fournis par l'organisation) :

- Les autocollants sur les deux cotés du génois et du solent
- L'autocollant à poser sur la poutre arrière.
- Dans leurs filières bâbord et tribord les deux cagnards.

Ces deux cagnards devront rester correctement établis durant toute l'épreuve.

- Le pavillon de course « Maisons de l'Avenir » à fixer à environ 1,60 m de l'axe de la cadène de pataras
- Dans les ports d'escales, dans la partie supérieure de l'étai les pavillons Région Bretagne (haut), Crédit Mutuel de Bretagne (milieu), Ouest France (bas). Ces pavillons seront remis à Saint Malo lors de la confirmation des inscriptions.

20 - Remplacement de Matériel Sinistré

Conformément aux règles de classes. Ces remplacements sont limités aux avaries jugées irréparables et sur des matériels limités. La décision est de la responsabilité du Comité de Course, après avis éventuel du jugeur.

ANNEXES PARCOURS

Avertissement :

L'ensemble des cartes marines figurant dans ces annexes ne peuvent servir d'instructions de course ou de document de navigation.

Les positions données sur les tableaux de parcours sont les positions approximatives des marques de parcours, une erreur dans celles ci ne peut donner lieu à réparation.

Les heures et hauteurs de marées proviennent du logiciel « Marées » et peuvent différer légèrement des données officielles du SHOM

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE - SAINT MALO / SAINT QUAY PORTRIEUX

Situation du Centre de Course Départ : Salle du port de plaisance des Sablons

Briefing des concurrents : Samedi 17 septembre à 18H dans la salle de presse sur le port de Sablons

Heure du 1er signal d'avertissement : 12 H 00 le dimanche 18 septembre

Zone de Départ : Sud Ouest immédiat de la Cité d'Aleth

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours : (longueur approximative 34 milles)

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ				324 °	1.4 M	1.4 M
Le Buron	Bâbord	48°39.3 N	2°03.6 O	309 °	1.8 M	3.2 M
Les Courtis	Bâbord	48°40.4 N	2°05.8 O	276 °	8.8 M	12.1 M
Cap Fréhel	Bâbord			271 °	8.0 M	20.1 M
Les Landas	Bâbord	48°41.4 N	2°31.2 O	245 °	8.6 M	28.7 M
Caffa	Tribord	48°37.8 N	2°43.0 O	261 °	2.2 M	30.9 M
La Roselière	Tribord	48°37.4 N	2°46.4 O	310 °	2.2 M	33.1 M
Arrivée		48°38.8 N	2°48.8 O			

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :

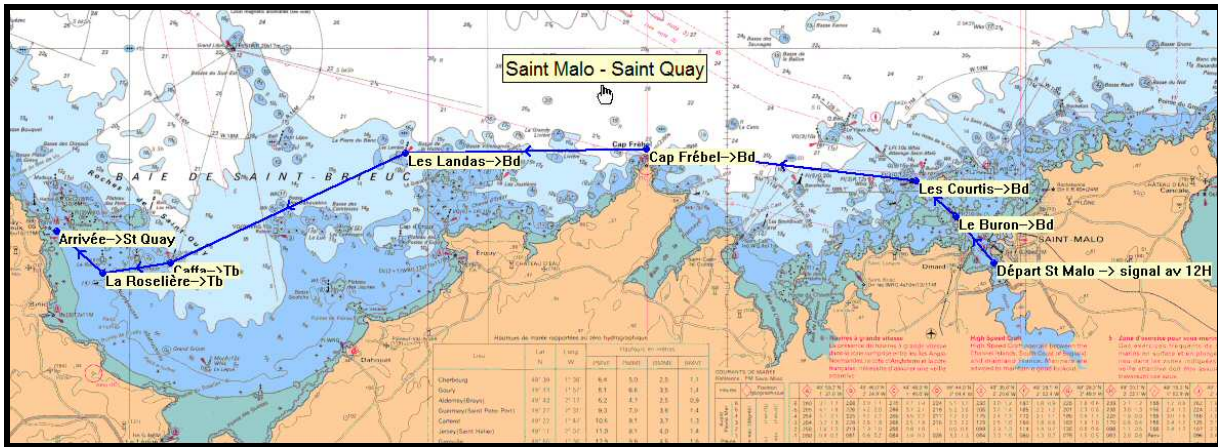
«Les Landas », « La Roselière »

Ligne d'arrivée du parcours complet, situation et définition : Entre le mât portant une flamme orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le feu d'extrémité du mole Nord du port de plaisance de St Quay Portrieux.

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton 7

Situation du Centre de Course Arrivée : Prés de la Capitainerie du port de plaisance de Saint Quay Portrieux

Proclamation des résultats de l'étape : à 20 H sous chapiteau sur le port de Saint Quay Portrieux



Marée :

Marées de St Malo le 18/09 Coefficient 106/109

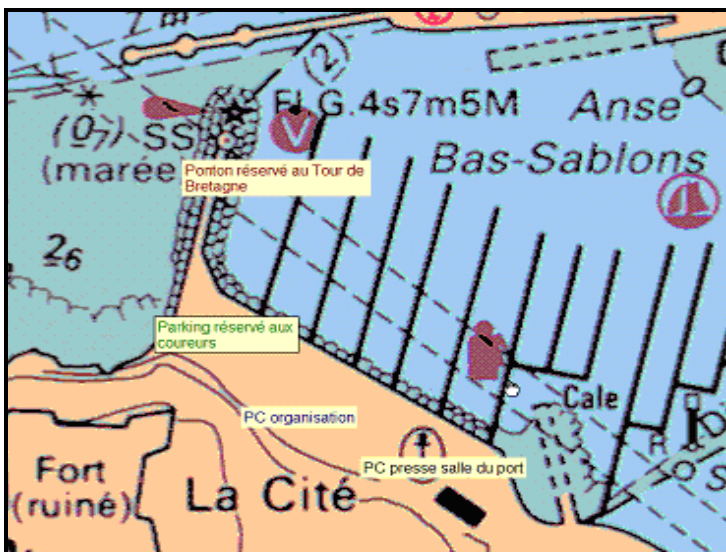
Basse mer à 02:33 hauteur : 00,98 mètres

Pleine mer à 08:06 hauteur : 12,49 mètres

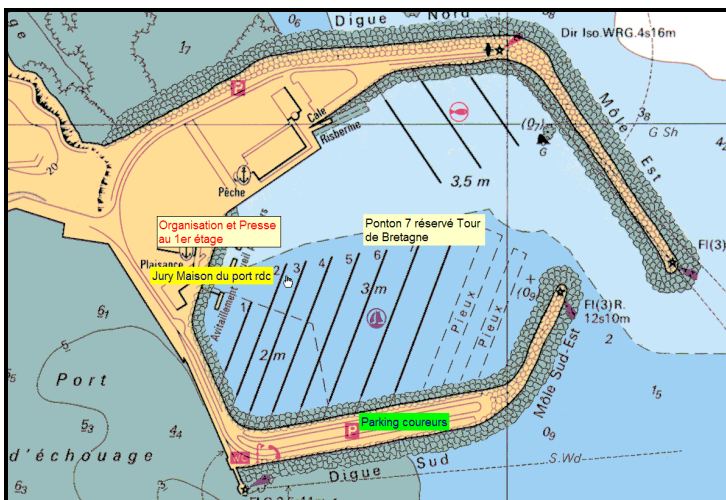
Basse mer à 14:52 hauteur : 01,00 mètres

Pleine mer à 20:23 hauteur : 12,99 mètres

Organisation du site à Saint Malo :



Organisation du site à Saint Quay Portrieux :



LUNDI 19 SEPTEMBRE - SAINT QUAY PORTRIEUX / PERROS GUIREC

Situation du Centre de Course Départ : Prés de la Capitainerie du port de plaisance de Saint Quay Portrieux

Heure du 1er signal d'avertissement : 10 H 00

Zone de Départ : Nord Ouest immédiat de la tourelle « Madeux »

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours (longueur approximative 48 milles)

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ				353 °	13.3 M	13.3 M
Men March	Bâbord	48°53.2 N	2°51.8 O	299 °	2.5 M	15.8 M
Nord Horaine	Bâbord	48°54.4 N	2°55.1 O	276 °	8.5 M	24.3 M
La Jument des Heaux	Bâbord	48°55.3 N	3°08.0 O	246 °	9.3 M	33.6 M
Basse Guazer	Bâbord	48°51.6 N	3°20.9 O	226 °	3.5 M	36.6 M
La Pierre à Jean Rouzic	A laisser à Tribord	48°49.5 N	3°24.1 O			
Bouée Perros	Tribord	48°49.2 N	3°24.7 O	326 °	1.1 M	38.2 M
Bilzic	Tribord	48°50.1 N	3°25.7 O	335 °	2.4 M	40.6 M
Les Dervinis	Tribord	48°52.3 N	3°27.3 O	100 °	4.3 M	44.9 M
Basse Guazer	Tribord	48°51.6 N	3°20.9 O	226 °	3.8 M	47.8 M
La Pierre à Jean Rouzic	A laisser à Tribord	48°49.5 N	3°24.1 O			
Arrivée		48°48.9 N	3°25.0 O			

La « Bouée Perros » ci dessus sera une bouée gonflable mouillée par l'organisation dans le SW immédiat de la balise « Pierre du Chenal »

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : «Basse Guazer », « Bouée Perros », « Les Dervinis ».

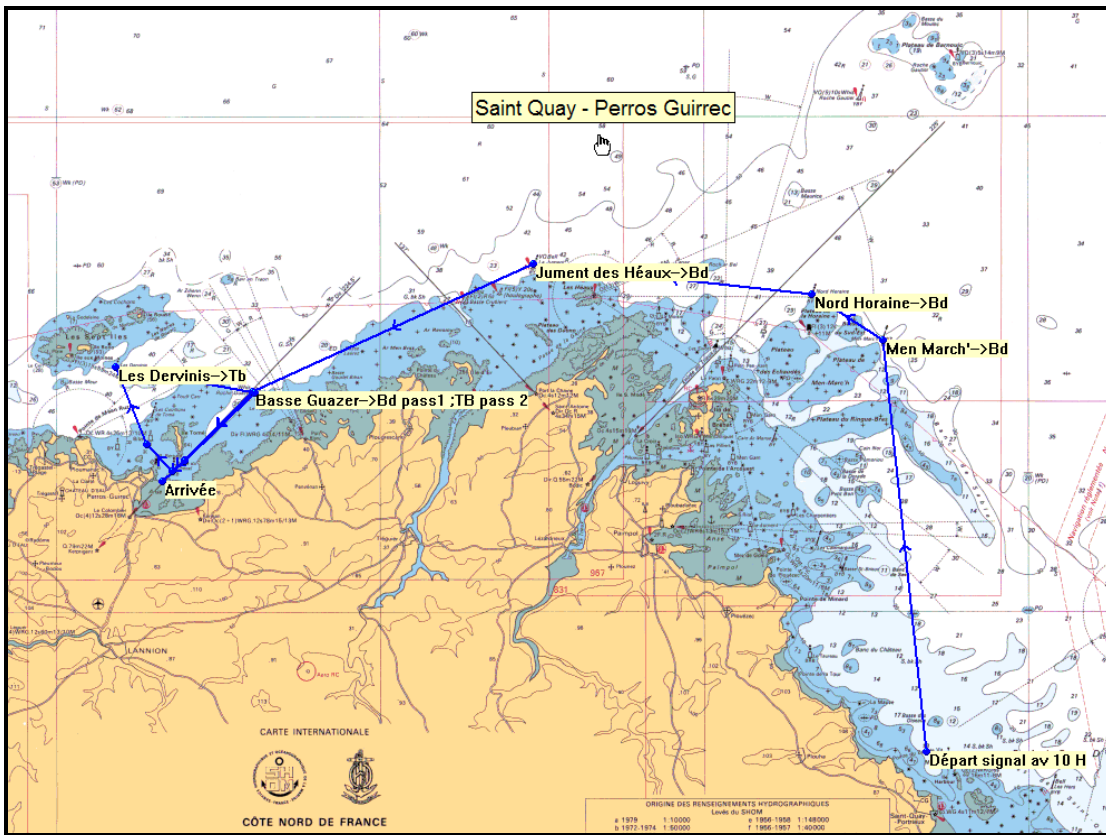
Ligne d'arrivée du parcours complet, situation et définition : dans le NW immédiat de la Tourelle « Roc'h hu de Perros » entre le mât portant une flamme orange du bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable.

Ouverture de l'écluse du port de Perros : de 18 H 25 à 22 H 20

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton « La Mutine »

Situation du Centre de Course Arrivée : Capitainerie du port de Perros-Guirec

Proclamation des résultats de l'étape : 20 H dans le Jardin Gilles Gahinet de la capitainerie du port de Perros-Guirec



Marée :

Marées de Perros Guirec le 19/09 Coefficient 111/111

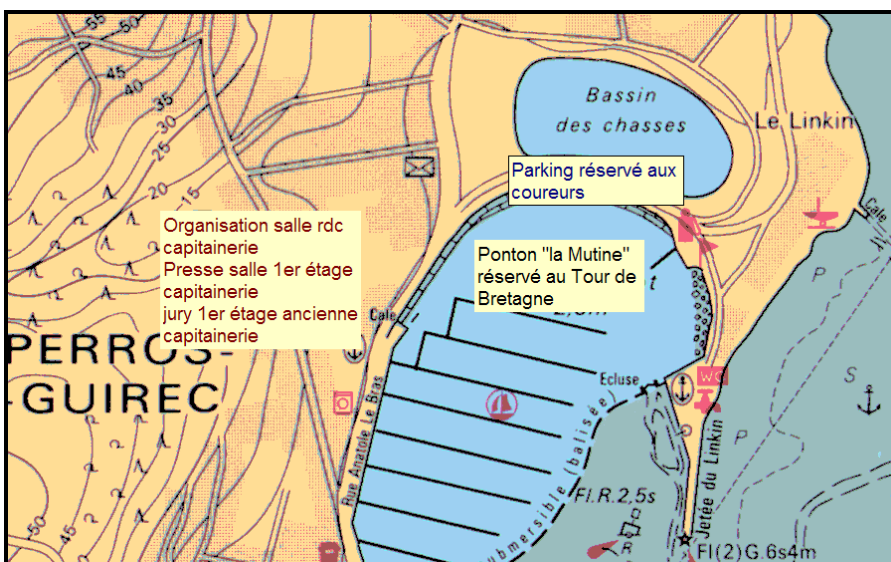
Basse mer à 01:57 hauteur : 00,52 mètres

Pleine mer à 08:00 hauteur : 09,93 mètres

Basse mer à 14:15 hauteur : 00,64 mètres

Pleine mer à 20:16 hauteur : 10,15 mètres

Organisation du site à Perros Guirec :



MARDI 20 ET MERCREDI 21 SEPTEMBRE - PERROS GUIREC / CAMARET

Situation du Centre de Course Départ : Capitainerie du port de Perros Guirec

Ouverture de l'écluse du port de Perros Guirec : à partir de 19 H 00 le mardi 20 septembre

Heure du 1er signal d'avertissement : 19 H 30 le mardi 20 septembre

Zone de Départ : Dans le secteur de la Tourelle danger isolé « Pierre du Chenal »

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours (longueur approximative 83 milles)

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ				312 °	1.1 M	1.1 M
La Fronde	Bâbord	48°49.8 N	3°25.9 O	285 °	1.8 M	2.9 M
Pte Mean Ruz	Bâbord			278 °	1.2 M	4.1 M
Ile Renote	Bâbord			259 °	3.8 M	8.0 M
Bar Ar Gall	Bâbord	48°49.7 N	3°36.1 O	257 °	17.2 M	25.2 M
Ile de Batz	Bâbord			253 °	30.8 M	55.9 M
Gde Basse de Portsall	Bâbord	48°36.7 N	4°46.0 O	196 °	5.5 M	61.5 M
Le Four	Bâbord	48°31.4 N	4°48.2 O	192 °	5.1 M	66.5 M
La Valbelle	Bâbord	48°26.4 N	4°49.9 O	163 °	7.4 M	74.0 M
Les Vieux Moines	Bâbord	48°19.3 N	4°46.6 O	101 °	5.3 M	79.3 M
Swansea Vale	Tribord	48°18.3 N	4°38.7 O	119 °	2.1 M	81.4 M
Pte Gd Gouin				129 °	0.7 M	82.1 M
Arrivée		48°16.9 N	4°35.2 O			

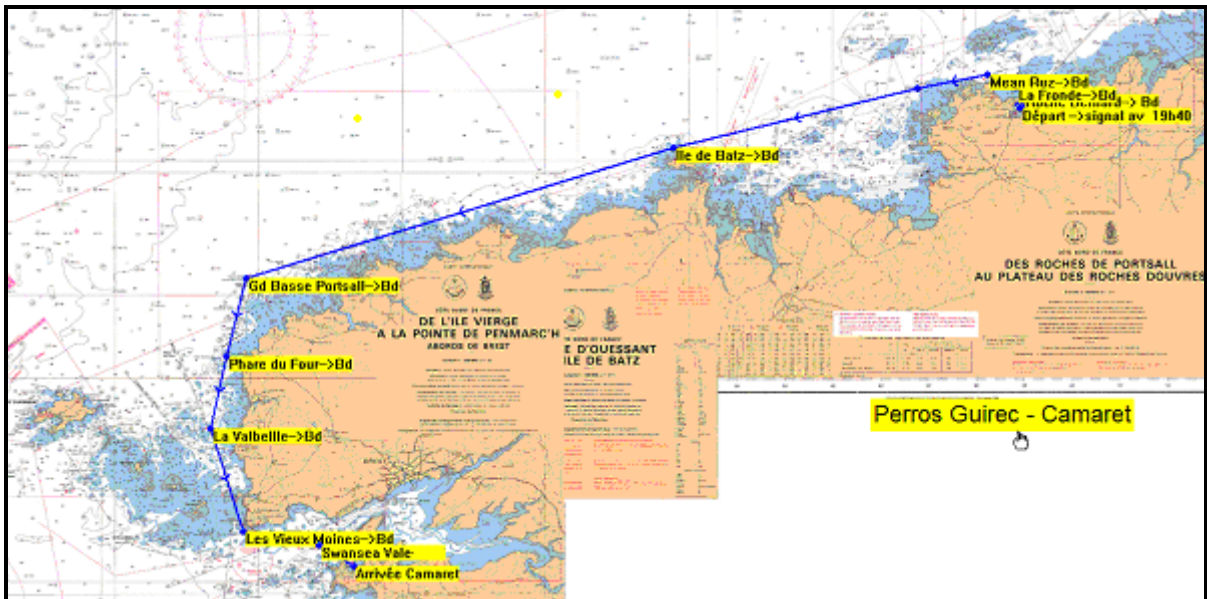
Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : « Grande Basse de Portsall » « La Valbelle » « Swansea Vale ».

Ligne d'arrivée du parcours complet – situation et définition : entre le mât portant une flamme orange sur le bateau comité à laisser à bâbord et le feu d'extrémité du mole Nord du port de plaisance de Camaret sur Mer.

Emplacement des bateaux après l'étape : Port du Notic

Situation du Centre de Course Arrivée : Tente à proximité de la Capitainerie du port du Notic

Proclamation des résultats de l'étape : le jeudi 22 septembre à 19 H sur le port du Notic



Marée :

Marées de Perros Guirec le 20/09 Coefficient 110/107

Basse mer à 14:53 hauteur : 00,70 mètres

Pleine mer à 20:53 hauteur : 10,00 mètres

Marées du Conquet le 21/09 Coefficient 102/97

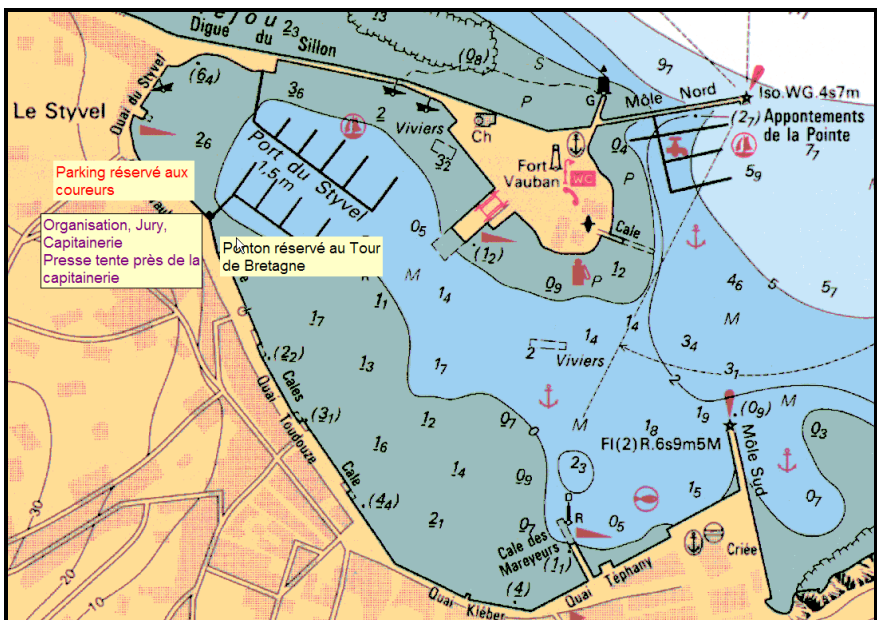
Basse mer à 01:57 hauteur : 00,77 mètres

Pleine mer à 07:43 hauteur : 06,97 mètres

Basse mer à 14:14 hauteur : 00,89 mètres

Pleine mer à 20:03 hauteur : 06,92 mètres

Organisation du site à Camaret sur Mer :



JEUDI 22 SEPTEMBRE – CAMARET / CAMARET - 2 PARCOURS BANANE A SUIVRE

Situation du Centre de Course Départ : Tente à proximité de la Capitainerie du port du Notic

Zone de Départ : Zone sous le vent d'un cercle d'environ 1,5 nautiques de diamètre centré environ à 1 M dans le nord-est de la pointe du Grand Gouin.

Ligne de départ : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.2). Entre le coté parcours de la bouée «sous le vent» (3) et le mât portant une flamme orange sur le Bateau Comité.

Heure des 1er signaux d'avertissement : 13 H et à suivre la première manche du jour

Type de Parcours : Parcours Banane tel que défini ci-après (voir schéma).

Longueur approximative : 9 milles. La distance entre la bouée 1 et la bouée 3 sera d'environ 1,5 milles.

La distance entre la bouée 1 et la bouée 2 sera d'environ 0,05 milles,

L'angle entre les bouées 2, 1, 3 sera compris entre 70° et 110°

Définition des marques :

Bouée du parcours : Bouée cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten »

Bouée de 1er changement : Bouée cylindrique jaune (hr : environ 1m)

Bouée de 2ème changement : idem bouée initiale

Changement de parcours : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.3), de plus :

•Après un changement de parcours modifiant la position de la bouée 1, la bouée 2 ne sera pas remouillée et ne sera donc plus marque de parcours

Parcours Banane

	NOM	COTE REQUIS
--	-----	-------------

	Départ	
1)	Bouée 1	Bâbord
2)	Bouée 2	Bâbord
3)	Bouée 3	Bâbord
4)	Bouée 1	Bâbord
5)	Bouée 2	Bâbord
6)	Bouée 3	Bâbord
7)	Bouée 1	Bâbord
8)	Bouée 2	Bâbord
9)	Bouée 3	Bâbord
	Arrivée	

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : toutes les marques

Ligne d'arrivée du parcours complet (voir schéma) - situation et définition : Etablie entre le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune (hr : 1m environ) mouillée à environ 50 m «sous le vent» d'un bateau du comité et le mât portant un flamme orange de ce bateau du comité à laisser à bâbord (voir schéma)

VENDREDI 23 SEPTEMBRE - CAMARET / PORT LA FORET

Situation du Centre de Course Départ : Tente à proximité de la Capitainerie du port du Notic

Heure du 1er signal d'avertissement : 7 H 30

Zone de Départ : Anse de Camaret

Ligne de départ : conforme à l'article 13.1.2 des IC

Parcours (longueur approximative 61 milles)

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ				229 °	1.7 M	1.7 M
La Louve	Bâbord	48°16.8 N	4°37.9 O	200 °	15.3 M	17.0 M
Roche Le Pohen	à laisser à Tribord	48°16.5 N	4°38.1 O			
La Plate	Bâbord	48°02.4 N	4°45.5 O	136 °	22.1 M	39.1 M
Cap Caval	Bâbord	47°46.5 N	4°22.6 O	117 °	2.8 M	42.0 M
Spineg	Bâbord	47°45.2 N	4°18.8 O	81 °	5.1 M	47.1 M
Karek Greiz	Bâbord	47°46.1 N	4°11.2 O	53 °	4.0 M	51.1 M
Malvic	Tribord	47°48.5 N	4°06.5 O	84 °	2.8 M	53.9 M
La Voleuse	Bâbord	47°48.8 N	4°02.4 O	60 °	4.0 M	57.9 M
Linuen Est	Bâbord	47°50.8 N	3°57.2 O	347 °	2.6 M	60.5 M
Arrivée						

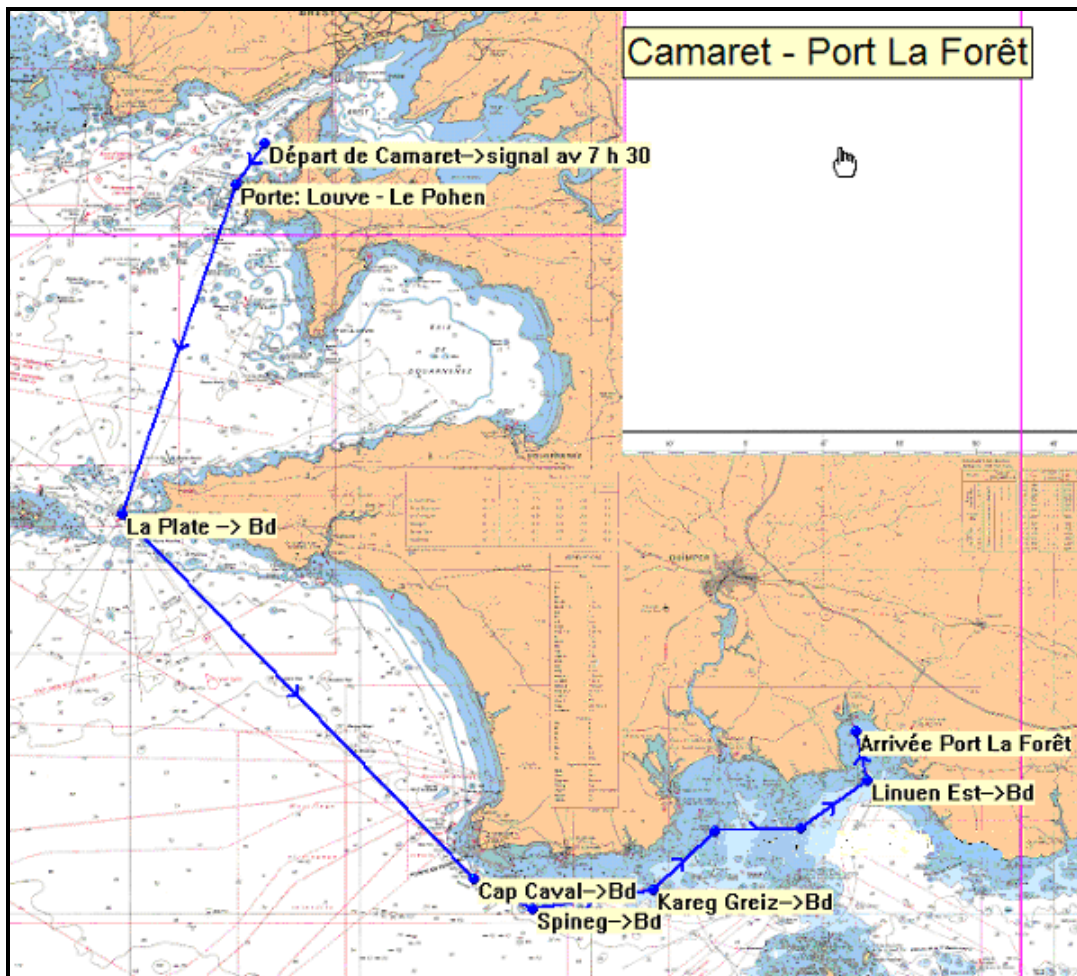
Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :
« Spineg », « Malvic », « Linuen Est ».

Ligne d'arrivée du parcours complet – situation et définition : dans le Sud immédiat du chenal de Port La Forêt entre le mât portant une flamme orange sur le bateau comité à laisser à tribord et le coté parcours d'une bouée gonflable.

Emplacement des bateaux après l'étape : Ponton « Visiteurs »

Situation du Centre de Course arrivée : Locaux du Pole France Finistère Course au Large

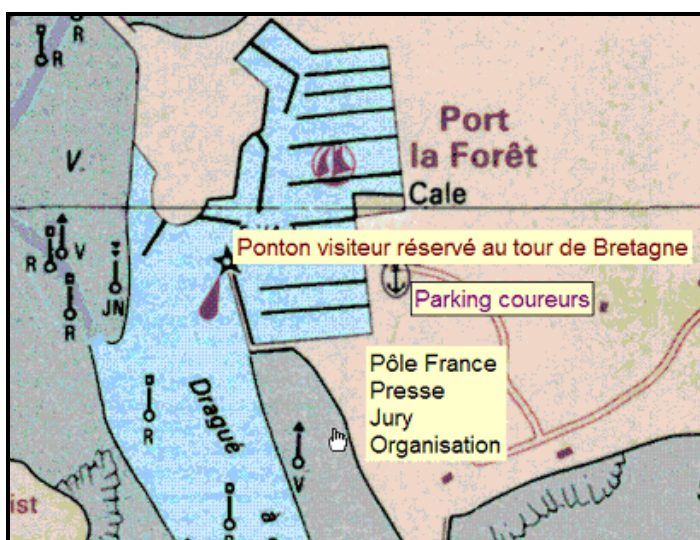
Proclamation des résultats de l'étape : 20 H 00 au Club House de Port La Forêt



Marée :

Marées de Sein le 23/09 Coefficient 75/66
 Basse mer à 02:53 hauteur : 01,53 mètres
 Pleine mer à 08:49 hauteur : 05,67 mètres
 Basse mer à 15:15 hauteur : 01,66 mètres
 Pleine mer à 21:12 hauteur : 05,39 mètres

Organisation du site à Port la Forêt :



SAMEDI 24 SEPTEMBRE - PORT LA FORET / LORIENT

Situation du Centre de Course Départ : Locaux du Pole France Finistère Course au Large à Port la Forêt

Heure du 1er signal d'avertissement : 10 H 00.

Zone de Départ : à environ 1 Mille dans le sud du chenal de Port La Forêt

Ligne de départ : Conformément aux Instructions de Course (art.13.1.2)

Parcours (longueur approximative : 39 milles) :

NOM	COTE REQUIS	LAT	LONG	COG suivante	DIST. suivante	TOTAL DIST.
Départ				159 °	10.9 M	10.9 M
Corn Loch	Bâbord	47°42.2 N	3°52.3 O	109 °	20.5 M	31.3 M
Les Chats	Bâbord	47°35.7 N	3°23.4 O	353 °	5.1 M	36.4 M
L Banc des Truies	Tribord	47°40.8 N	3°24.4 O	46 °	2.0 M	38.4 M
L'Ecrevisse	Bâbord	47°42.1 N	3°22.2 O	19 °	0,9 M	39.3 M
Arrivée		47°43.0 N	3°21.8 O			

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : « Corn Loch », « Les Chats », « L Banc des Truies » « L'Ecrevisse » .

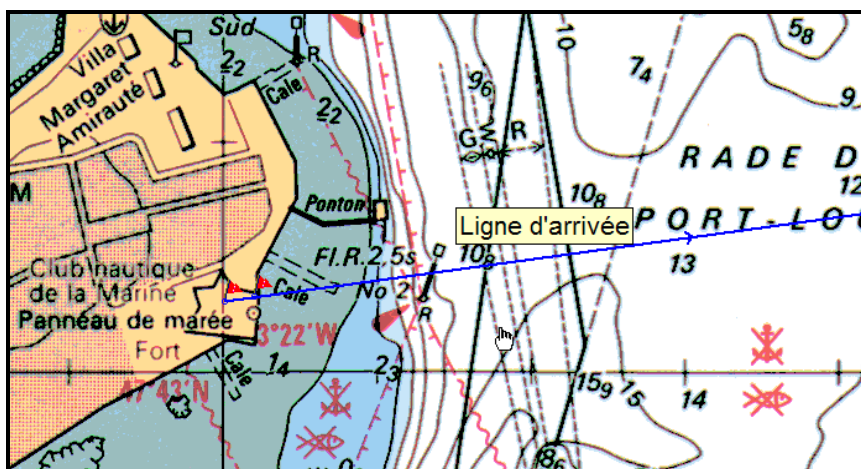
Ligne d'arrivée du parcours complet - situation - définition : Dans la rade de Port Louis dans le secteur de la bouée N° 2 du chenal de Lorient, définie par l'alignement des deux mâtereaux situés sur le terre plein du fort de Kernével.

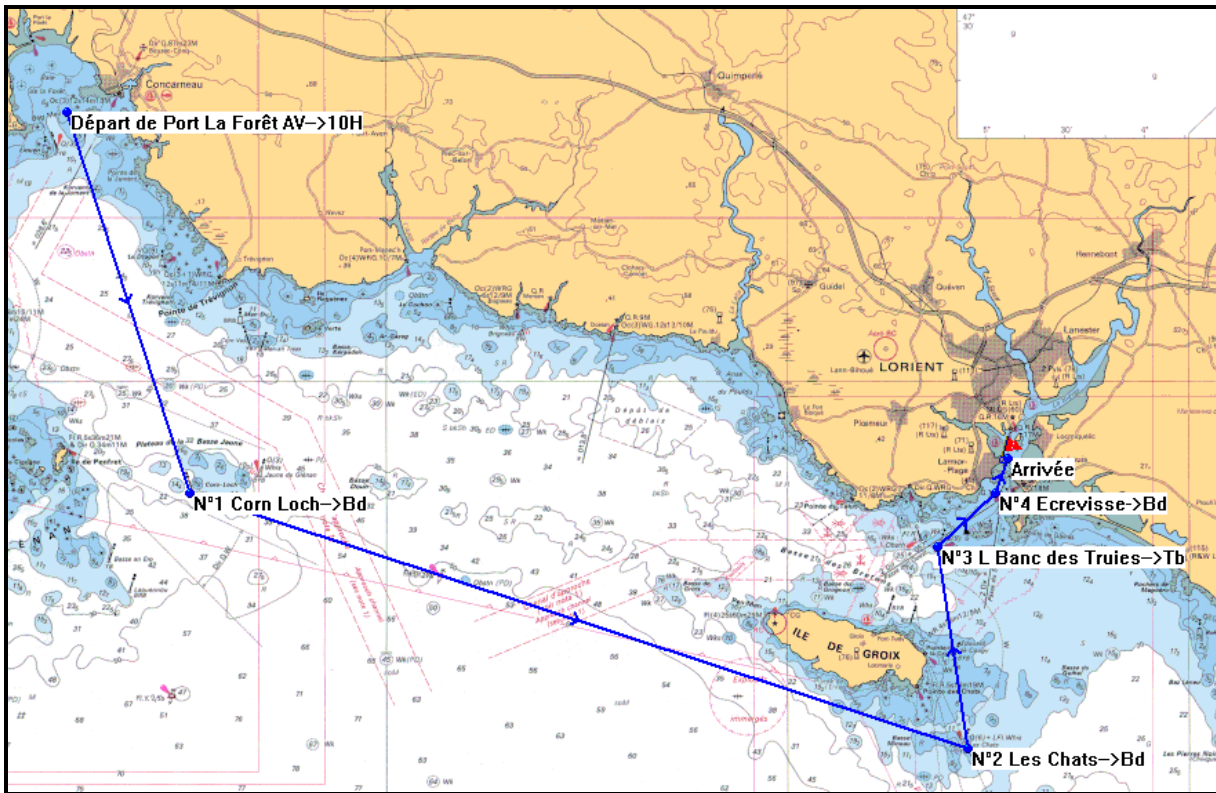
Emplacement des bateaux après l'étape : Port de Kernével

Situation du Centre de Course arrivée : Club Nautique de la Marine à Kernével

Proclamation des résultats : 20 H dans le salon d'honneur de l'Hotel de Ville de Lorient

Détail ligne d'arrivée :





Marée :

Marées de Lorient le 24/09 Coefficient 58/50
 Basse mer à 03:36 hauteur : 01,78 mètres
 Pleine mer à 09:11 hauteur : 04,32 mètres
 Basse mer à 16:05 hauteur : 01,88 mètres
 Pleine mer à 21:39 hauteur : 04,02 mètres

Organisation du site à Lorient Kernével:

